Légende

- ▭ Limite de zone
- ▭ Site patrimonial remarquable (SPR)
- ⬚ Périmètre de 500 mètres autour des gares de transports en commun
- ▨ Orientation d'aménagement et de programmation au titre des articles L.151-6 et L.151-7
- ⬚ Espace paysager protégé au titre de l'article L.151-19
- ⬚ Espace paysager protégé au titre de l'article L.151-23
- ▨ Lisières des massifs boisés de plus de 100 hectares
- ◡ Espace boisé classé au titre de l'article L.113.1
- ▨ Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées
- ▦ Emplacement reservé au titre de l'article L.151-41
- ■ Bâti protégé au titree de l'article L.151-19
- ••• Alignement d'arbres protégé
- — Mur protégé
- — Retrait graphique
- — Voies, chemins, transport public à conserver et à créer (article L.151-38)
- ★ Arbre protégé au titre de l'article L.151-23
- ★ Immeuble classé ou inscrit au titre des Monuments Historiques

Département des Yvelines (78)

Saint Germain en Laye

PLAN LOCAL D'URBANISME

PIECE N°5.2.1 : PLAN SUD-EST 1/2000 EME

7
6
5
4
3
2
1

APPROBATION DE LA REVISION GENERALE	APPROBATION DE LA MODIFICATION N°1
Délibération du Conseil Municipal du 21 février 2019	Délibération du Conseil Municipal du 30 septembre 2021
APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1	
Délibération du Conseil Municipal du 11 juin 2020	

Département des Yvelines (78)

PLAN LOCAL D'URBANISME

PIECE N°5.2.2 : PLAN SUD-CENTRE 1/2000 EME

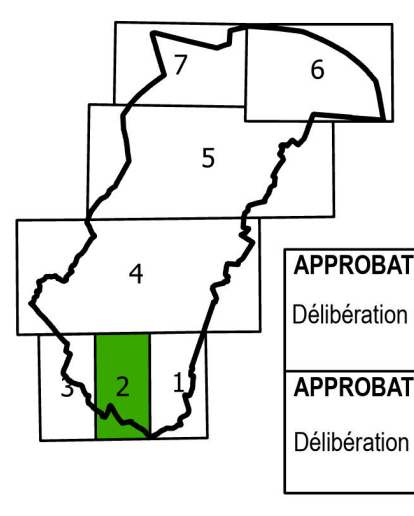

APPROBATION DE LA REVISION GENERALE Délibération du Conseil Municipal du 21 février 2019	APPROBATION DE LA MODIFICATION N°1 Délibération du Conseil Municipal du 30 septembre 2021
APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 Délibération du Conseil Municipal du 11 juin 2020	

Légende

- ▭ Limite de zone
- ▭ Site patrimonial remarquable (SPR)
- ▨ Orientation d'aménagement et de programmation au titre des articles L.151-6 et L.151-7
- ⊞ Espace paysager protégé au titre de l'article L.151-19
- ⊞ Espace paysager protégé au titre de l'article L.151-23
- ○ Espace boisé classé au titre de l'article L.113.1
- ▨ Lisières des massifs boisés de plus de 100 hectares
- ▨ Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées
- ┅ Périmètre de 500 mètres autour des gares de transports en commun
- ▦ Emplacement reservé au titre de l'article L.151-41
- ■ Bâti protégé au titree de l'article L.151-19
- • • • Alignement d'arbres protégé
- — Clôture protégée au titre de l'article L.151-19
- — Retrait graphique imposé
- — Voies, chemins, transport public à conserver et à créer (article L.151-38)
- ★ Arbre protégé au titre de l'article L.151-23
- ★ Immeuble classé ou inscrit au titre des Monuments Historiques

Département des Yvelines (78)

PLAN LOCAL D'URBANISME

PIECE N°5.2.3 : PLAN SUD-OUEST 1/2000EME

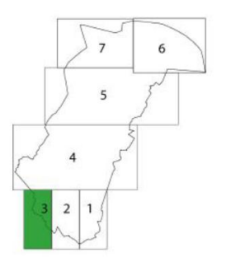

APPROBATION

VU POUR ETRE ANNEXE A LA DELIBERATION DU : 21 FEVRIER 2019

AGENCE KR | TRANS-FAIRE | BASSET & MACAGNO

Légende

- ☐ Limite de zone
- — Site patrimonial remarquable (SPR)
- ▦ Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41
- ▨ Orientation d'aménagement et de programmation au titre des articles L.151-6 et L.151-7
- — Retrait graphique imposé
- — Voies, chemins, transport public à conserver et à créer (article L.151-38)
- ■ Bâti protégé au titre de l'article L.151-19
- — Clôture protégée au titre de l'article L.151-19
- ░ Espace paysager protégé au titre du paysage (article L.151-19)
- ░ Espace paysager protégé au titre de l'écologie (article L.151-23)
- ★ Arbre protégé au titre de l'article L.151-23
- ⋯ Alignement d'arbres protégé au titre de l'article L.151-23
- ○ Espace boisé classé au titre de l'article L.113.1
- ▨ Lisières des massifs boisés de plus de 100 hectares
- ▨ Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées
- ★ Immeuble classé ou inscrit au titre des Monuments Historiques

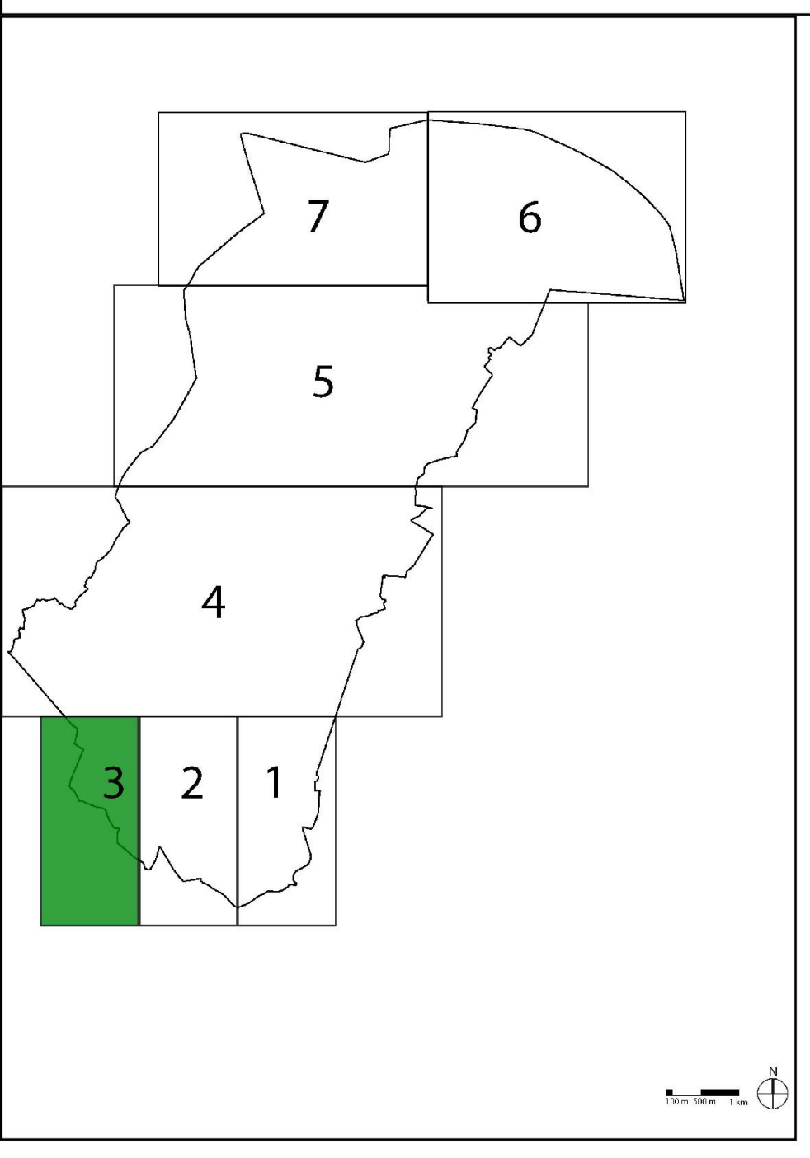

UEc
UE
UD
A
Nl
Ab
UE
UC
N
UD
N
UD
UCa
UDc
Route Nationale N°13
Route de la Porte Dauphine
Route de Dauphine la Porte
Regard Dauphine
Rue Pereire
Rue du Président Roosevelt (Route nationale n°13)
Regard d'Hennemont
Chemin rural no7 dit du Bas Huet
Rue du Fer à Cheval
Boulevard G. Verdi

Département des Yvelines (78)

Saint Germain en Laye

PLAN LOCAL D'URBANISME

PIECE N°5.2.4 : PLAN FORET SUD 1/5000EME

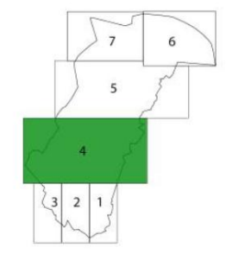

APPROBATION

VU POUR ETRE ANNEXE A LA DELIBERATION DU : 21 FEVRIER 2019

AGENCE KR | TRANS-FAIRE | BASSET & MACAGNO

Légende

☐ Limite de zone

■ Bâti protégé au titre de l'article L.151-19

▦ Espace paysager protégé au titre de l'écologie (article L.151-23)

⋯ Alignement d'arbres protégé au titre de l'article L.151-23

○ Espace boisé classé au titre de l'article L.113.1

▨ Lisières des massifs boisés de plus de 100 hectares

▧ Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées

☐ Emprises constructibles

★ Immeuble classé ou inscrit au titre des Monuments Historiques

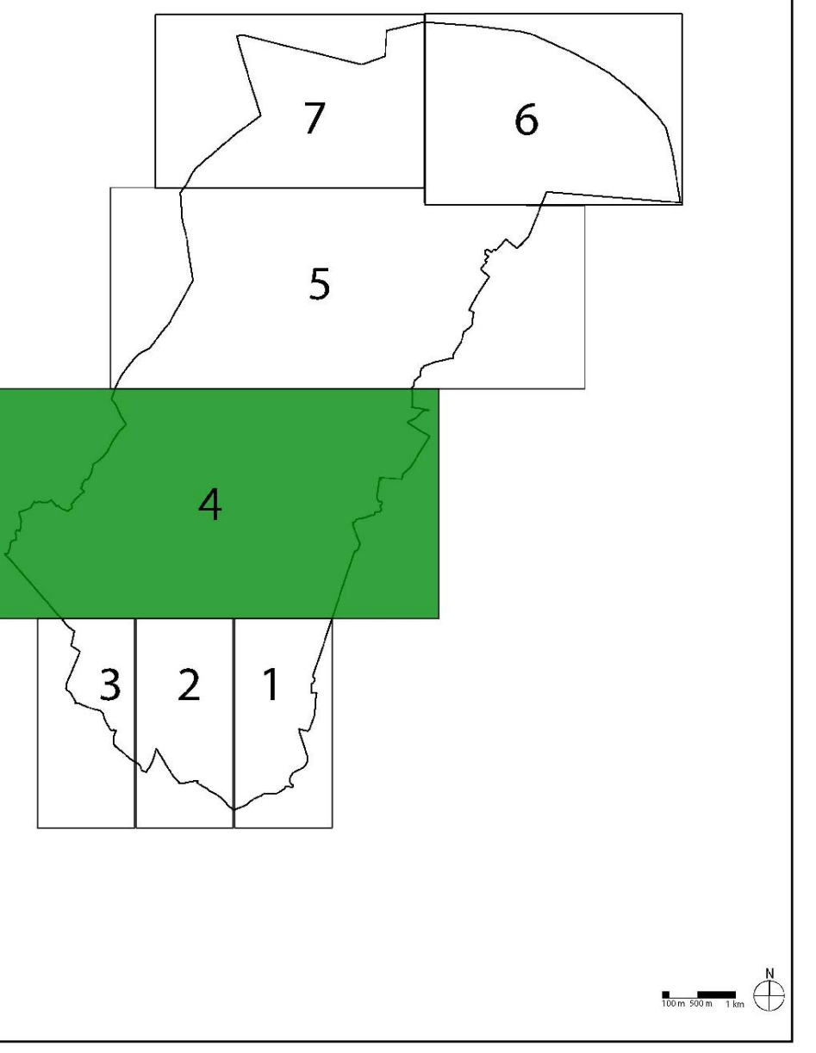

Légende

- ▭ Limite de zone
- ⬚ Périmètre de 500 mètres autour des gares de transports en commun
- ▨ Périmètre d'attente de projet d'aménagement global (PAPAG) au titre de l'article L.151-41
- ○ Espace boisé classé au titre de l'article L.113.1
- ▨ Lisières des massifs boisés de plus de 100 hectares
- ■ Bâti protégé au titree de l'article L.151-19
- ★ Immeuble classé ou inscrit au titre des Monuments Historiques

Département des Yvelines (78)

Saint Germain en Laye

PLAN LOCAL D'URBANISME

PIECE N°5.2.5 : PLAN FORET NORD 1/5000 EME

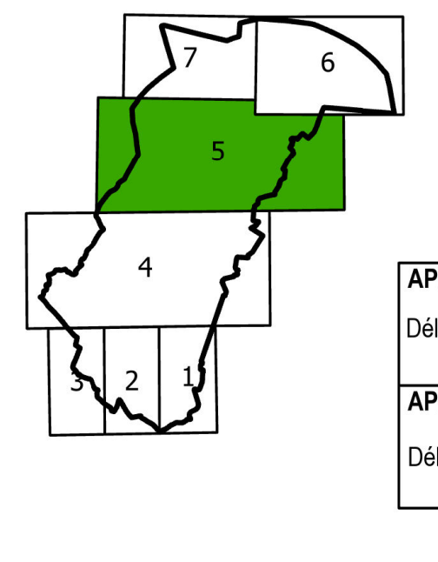

APPROBATION DE LA REVISION GENERALE	APPROBATION DE LA MODIFICATION N°1
Délibération du Conseil Municipal du 21 février 2019	Délibération du Conseil Municipal du 30 septembre 2021
APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1	
Délibération du Conseil Municipal du 11 juin 2020	

Département des Yvelines (78)

Saint Germain en Laye

PLAN LOCAL D'URBANISME

PIECE N°5.2.6 : PLAN NORD-EST 1/5000EME

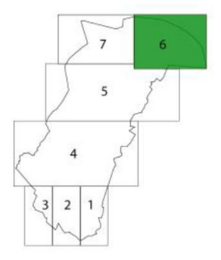

APPROBATION

VU POUR ETRE ANNEXE A LA DELIBERATION DU : 21 FEVRIER 2019

AGENCE KR | TRANS-FAIRE | BASSET & MACAGNO

Légende

☐	Limite de zone
○	Espace boisé classé au titre de l'article L.113.1
▨	Lisières des massifs boisés de plus de 100 hectares
▒	Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol au titre de l'article R.151-34 2°
▧	Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées

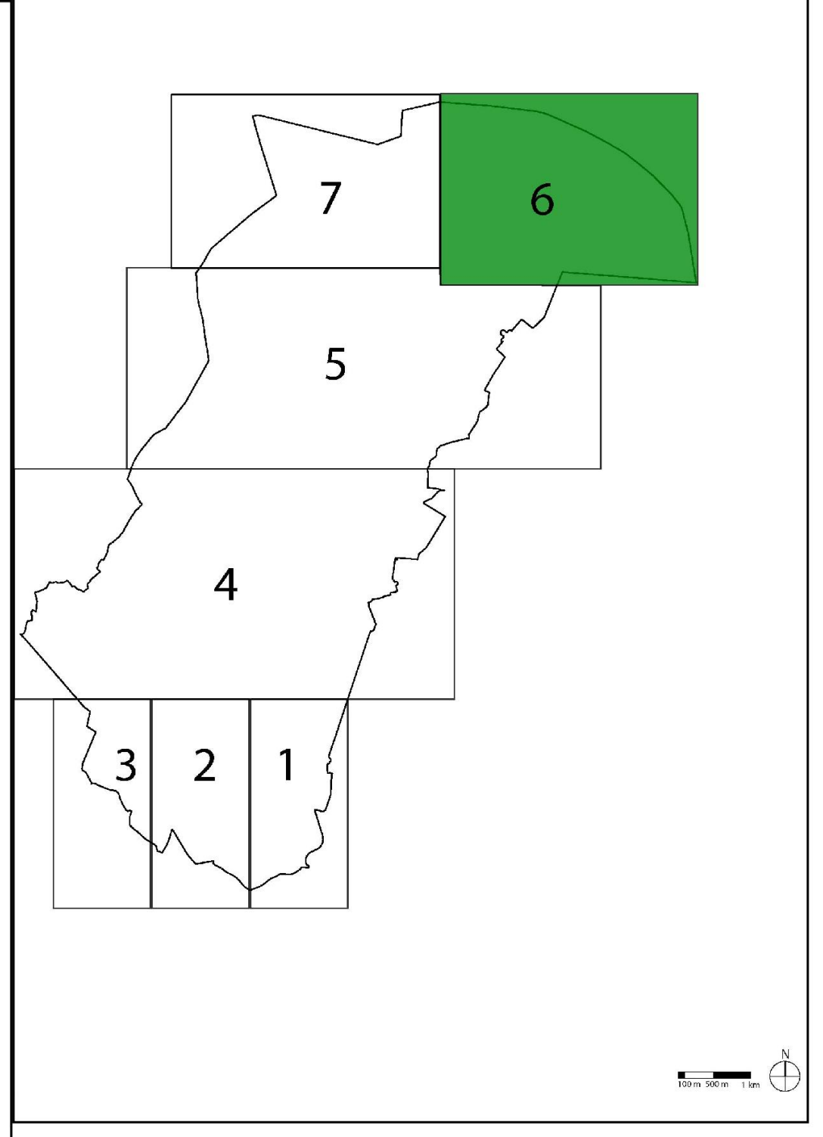

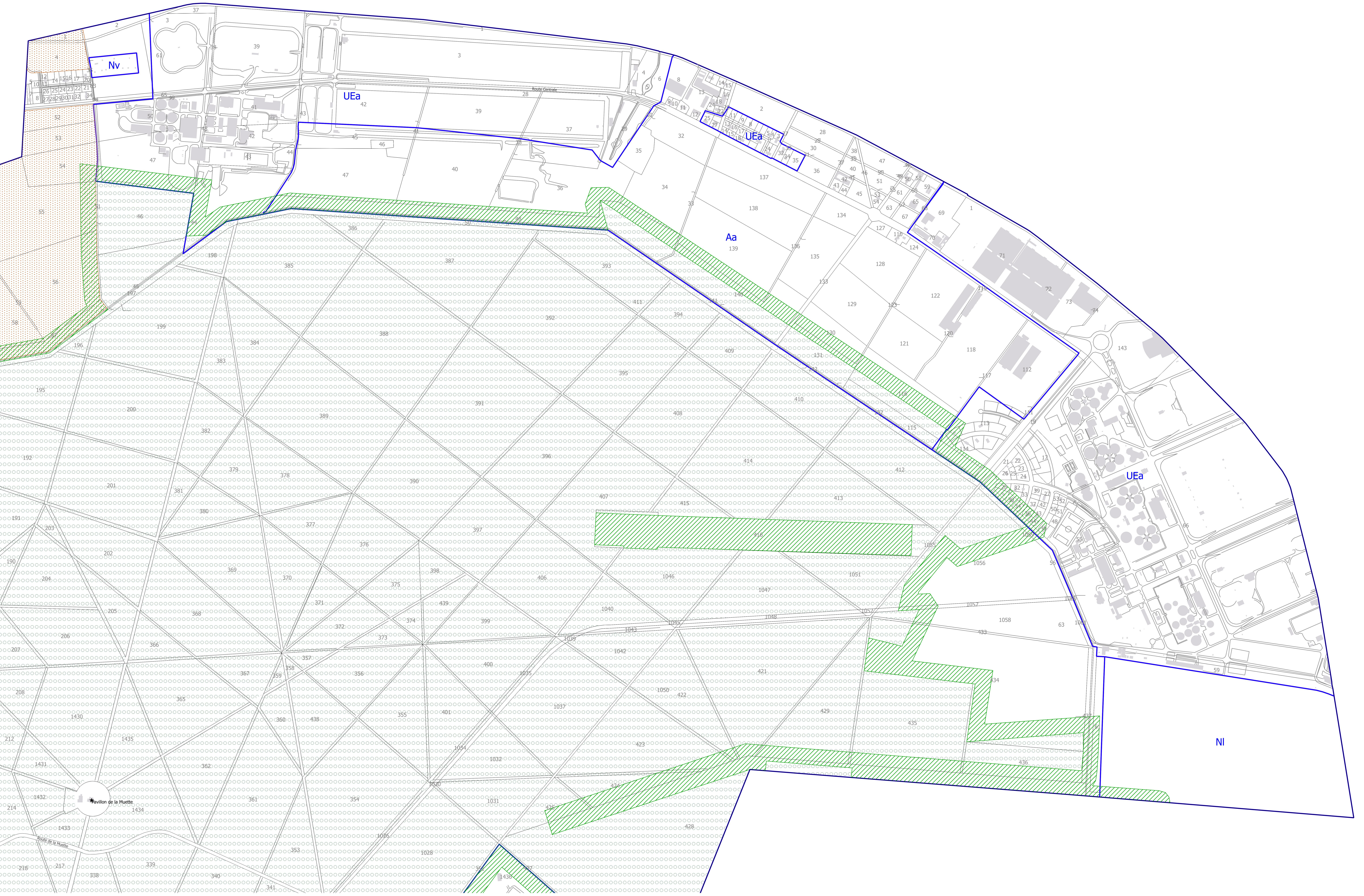

Département des Yvelines (78)

PLAN LOCAL D'URBANISME

PIECE N°5.2.7 : PLAN NORD OUEST 1/5000ème

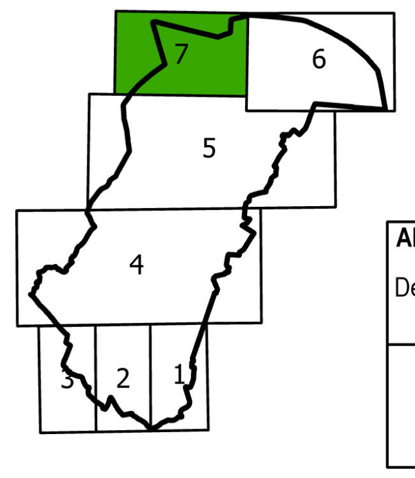

APPROBATION DE LA REVISION GENERALE	APPROBATION DE LA MODIFICATION N°1
Délibération du Conseil Municipal du 21 février 2019	Délibération du Conseil Municipal du 30 septembre 2021

Légende

- 🟦 Limite de zone
- ▨ Périmètre d'attente de projet d'aménagement global (PAPAG) au titre de l'article L.151-41
- ▨ Lisières des massifs boisés de plus de 100 hectares
- ▨ Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées
- ○ Espace boisé classé au titre de l'article L.113.1
- ☐ Périmètre de 500 mètres autour des gares de transports en commun
- 🟪 Bâti protégé au titre de l'article L.151-19
- ⬚ Secteur protegé en raison de la richesse du sol et du sous-sol (article R.151-34 2)
- ★ Immeuble classé ou inscrit au titre des Monuments Historiques

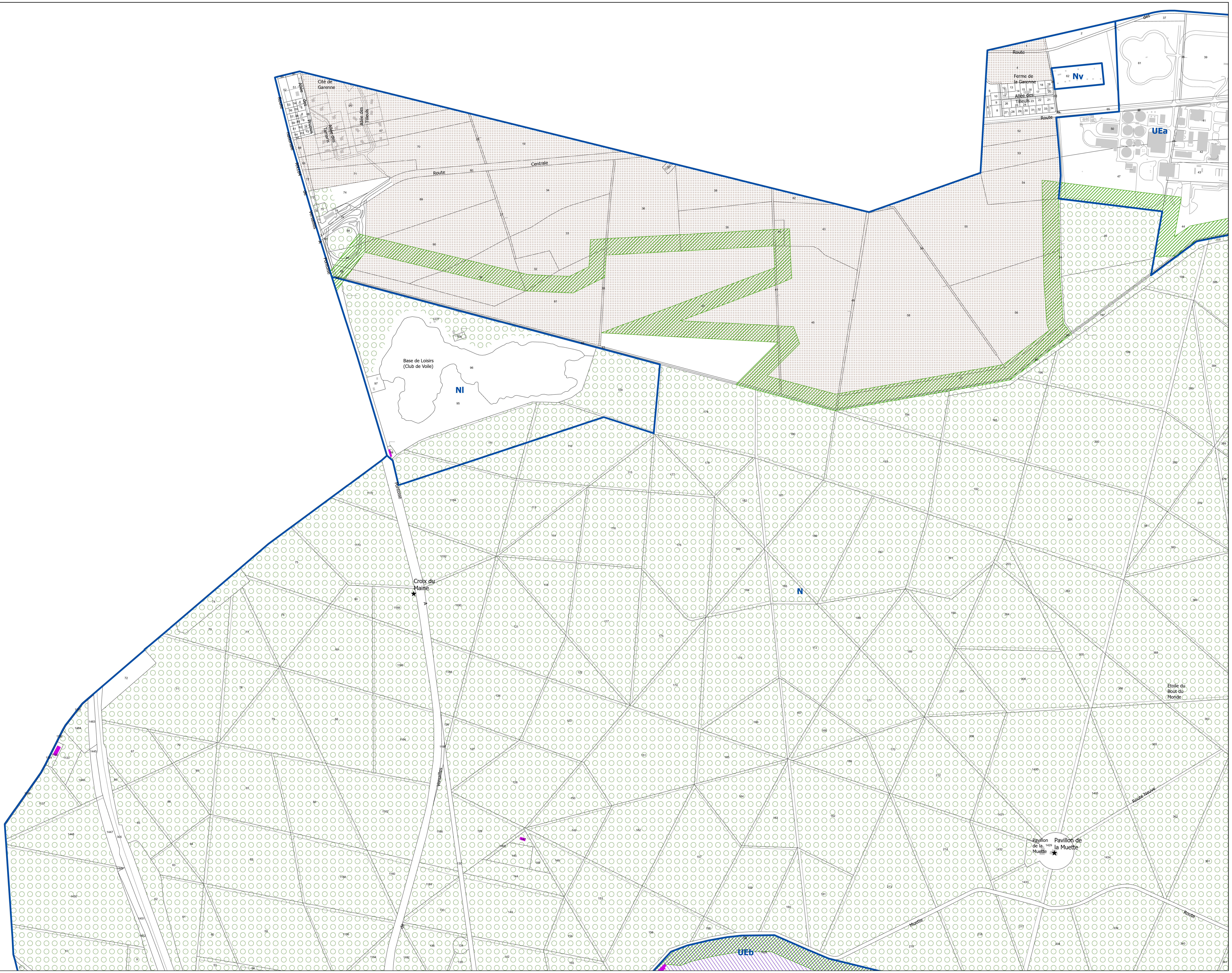

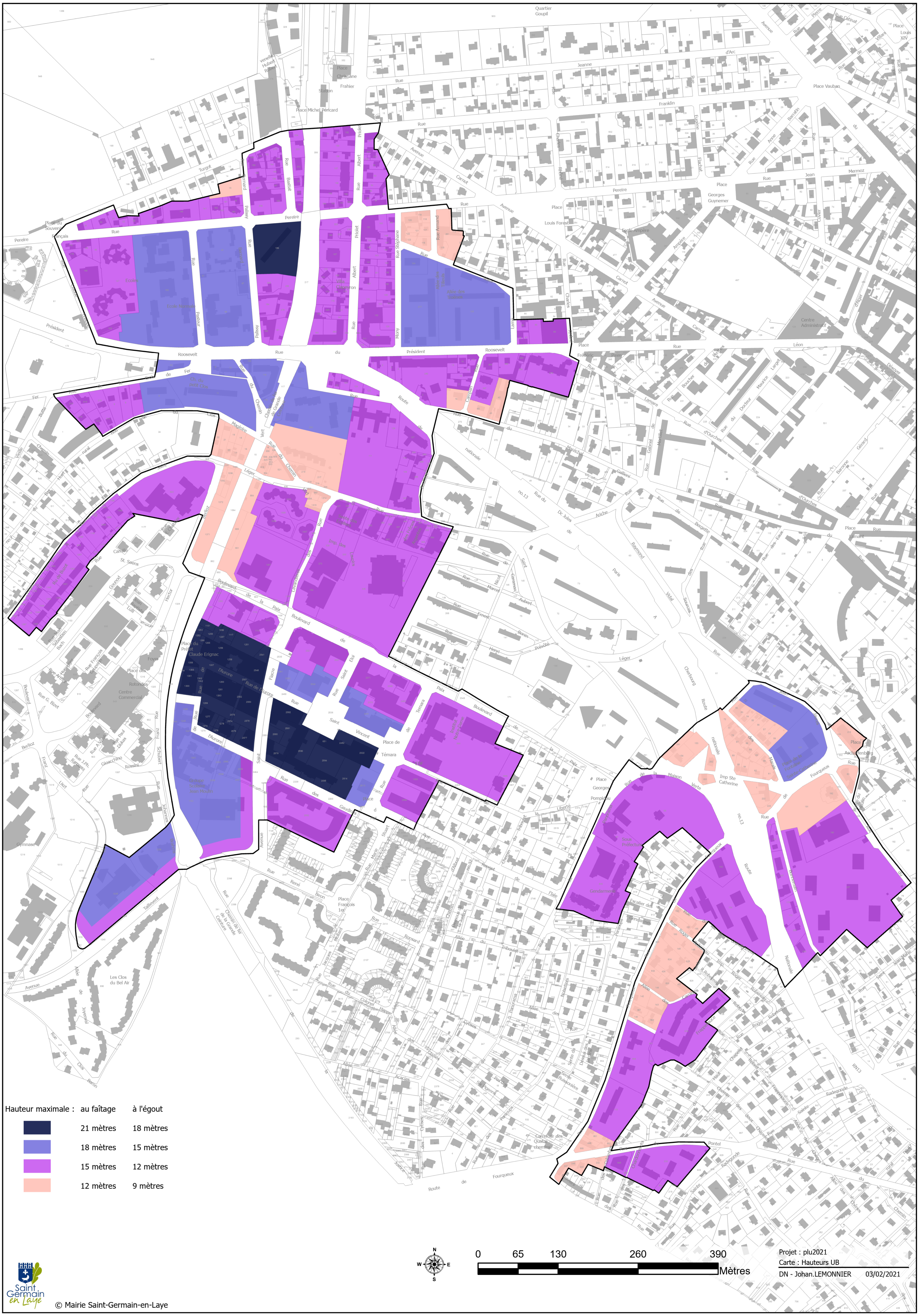

Hauteur maximale :	au faîtage	à l'égout
■	21 mètres	18 mètres
■	18 mètres	15 mètres
■	15 mètres	12 mètres
■	12 mètres	9 mètres

0 65 130 260 390
Mètres

Projet : plu2021
Carte : Hauteurs UB
DN - Johan.LEMONNIER 03/02/2021

Saint Germain en Laye

© Mairie Saint-Germain-en-Laye

Département des Yvelines (78)

PLAN LOCAL D'URBANISME

PIECE N°5.2.9 : DOCUMENT GRAPHIQUE COMPLEMENTAIRE – VILLE SUD 5 000EME

APPROBATION

VU POUR ETRE ANNEXE A LA DELIBERATION DU :
21 FEVRIER 2019

AGENCE KR | TRANS-FAIRE | BASSET & MACAGNO

Légende

Limite communale

🟩 Espace naturel sensible des Platrières

☐ Zones spéciales de recherche et d'exploitation de carrières « zone 109 »

Secteur affecté par le bruit des infrastructures de transports terrestres répertorié par l'arrêté préfectoral du 13 février 2004

- ☐ Catégorie 1
- ☐ Catégorie 2
- ☐ Catégorie 3
- ☐ Catégorie 4
- ☐ Catégorie 5

Secteur affecté par le risque d'inondation lié aux remontées de nappes

- ▨ Très forte
- ▨ Forte

Secteur concerné par un risque de mouvements de terrain liés au retrait gonflement des sols argileux

- ▨ Aléa faible
- ▨ Aléa moyen
- ▨ Aléa fort

▲ Secteur concerné par un risque de pollution des sols (site industriel et activité de service BASIAS)

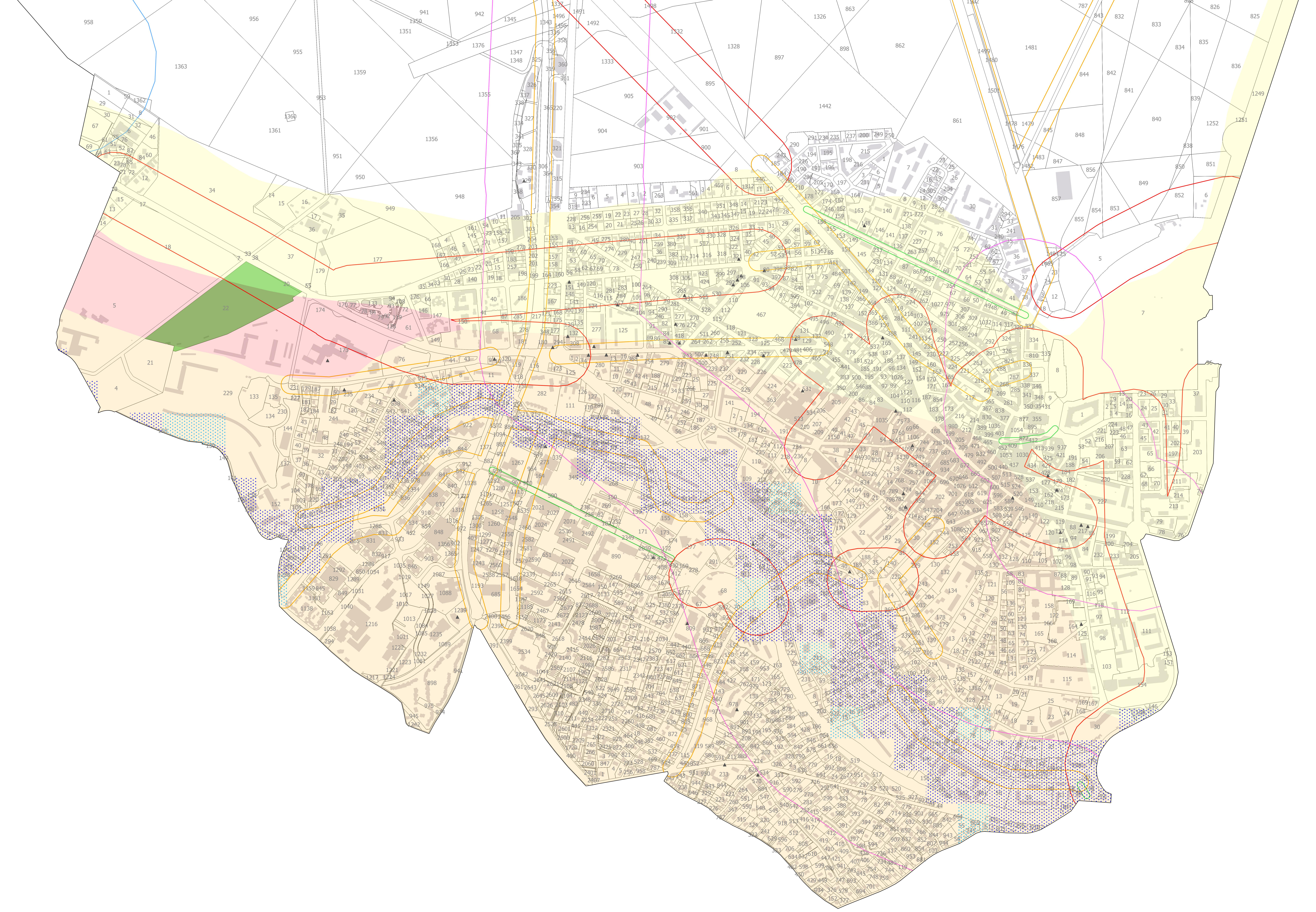

Département des Yvelines (78)

PLAN LOCAL D'URBANISME

PIECE N°5.2.10 : DOCUMENT GRAPHIQUE COMPLEMENTAIRE – NORD-FORET 12 000$^{\text{EME}}$

APPROBATION

VU POUR ETRE ANNEXE A LA DELIBERATION DU :
21 FEVRIER 2019

AGENCE KR | TRANS-FAIRE | BASSET & MACAGNO

Légende

Limite communale

🟩 Espace naturel sensible des Platrières

☐ Zones spéciales de recherche et d'exploitation de carrières « zone 109 »

▨ Secteur concerné par le Plan d'Exposition au Bruit (PEB)
de l'aérodrome Paris - Charles de Gaulle : Zone D

Secteur affecté par le bruit des infrastructures de transports terrestres
répertorié par l'arrêté préfectoral du 13 février 2004

☐ Catégorie 1

☐ Catégorie 2

☐ Catégorie 3

☐ Catégorie 4

☐ Catégorie 5

Secteur affecté par le risque d'inondation lié aux remontées de nappes

⁘ Très forte

⁘ Forte

Secteur concerné par un risque de mouvements de terrain liés au
retrait gonflement des sols argileux

■ Aléa faible

■ Aléa moyen

■ Aléa fort

▲ Secteur concerné par un risque de pollution des sols (site industriel et activité de service BASIAS)